

Département de SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

Le neuf avril deux mil quinze, à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 02 avril 2015, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

Étaient présents : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. CARTIER Christophe, Mme PACAUD Joëlle, Mme JOLY Murielle, M. BLANDIN Michel (adjoints) – M. MAYEL Vincent – M. GRANGER Didier – M. BACHELET Sylvain – M. PERRUSSON Jean Pierre – M. GAVIGNET Emmanuel - M. MAINTENON Pierre – M. BASTIEN Michaël - Mme SEGUIN Béatrice.

Excusée: Mme LAUVERNIER Dominique ayant donné son pouvoir à Mme PACAUD Joëlle

Absente : Mme BONNAMOUR Sophie

Secrétaire de séance : M MAINTENON Pierre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les procès verbaux du 12 mars 2015 et du 31 mars 2015.

IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

• VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

1 – COMMUNE

Mme JOLY Murielle, adjointe, rapporteur de la commission des finances présente au Conseil Municipal les propositions de ladite commission qui a élaboré les orientations budgétaires 2015, à savoir

- a) Le maintien des taux d'imposition votés en 2014 (inchangés depuis 1997) malgré la diminution des dotations de l'Etat
 - Taxe d'habitation 13.33 %
 - Taxe Foncière Bâtie 15.20 %
 - Taxe Foncière Non Bâtie 37.93 %
- b) En investissement les dépenses suivantes ont été prévues en tenant compte des reports de 2014 :
 - Travaux voirie 50 000 €
 - Réhabilitation du bâtiment en bibliothèque et 2 logements 283 374 €
 - Mobilier et informatique pour bibliothèque 50 000 €
 - Aire de stationnement 15 600 €
 - Travaux en forêt 6 093 €

- Columbarium- jardin du souvenir – cavurne 5 000 €
- Réfection du clocher église (frais étude) 20 000 €
- Changement des fenêtres au 1^{er} étage de la Mairie 10 000 €
- Achat d'une voiture utilitaire + d'une benne 3 points 11 000 €
- Matériel informatique secrétariat 1300 €
- Achat armoire frigorifique+micro-onde+chaises pour salle des fêtes 4 500 €

Puis elle donne lecture du projet de budget primitif 2015 de la commune s'équilibrant en recettes et en dépenses à

- Section de fonctionnement 908 556 €
- Section d'investissement 682 515 €

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée sur 14 votants, par 14 voix pour soit à l'unanimité

APPROUVE :

- Le maintien des taux communaux d'imposition pour l'année 2015
- Les propositions budgétaires

2 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Mme JOLY Murielle, adjointe, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du projet du budget primitif 2015 service assainissement s'équilibrant en recettes et en dépenses à

- Section d'exploitation 280 626 €
- Section d'investissement 232 865 €

En investissement, les dépenses suivantes ont été prévues en tenant compte des reports 2014

- Elaboration Schéma Directeur d'Assainissement 29 477 €
- Travaux de mise aux normes sur réseau et lagune 200 000 €
- Achat d'une tondeuse 1 000 €

En fonctionnement le montant de la redevance assainissement reste inchangé par contre un seul rôle sera fait en octobre pour l'encaissement de la part fixe et des m³ d'eau consommés

- Part fixe : 38.50 €
- m³ eau consommé 1.07 €

Ne modifie pas le tarif de la taxe de raccordement qui reste fixé à 600.00 €.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée sur 14 votants, par 14 voix pour, soit à l'unanimité

APPROUVE les propositions budgétaires 2015 du service assainissement.

• CONVENTIONS BIBLIOTHEQUE - OPTION MEDIATHEQUE – DISCOTHEQUE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Mme SEGUIN Béatrice, déléguée à la bibliothèque, rappelle au Conseil Municipal que la commune a dénoncé la convention "création, développement d'une bibliothèque commune à plusieurs communes" validée le 25 mars 2004 par le Président du Conseil général et la commune de Buxy suite à une modification importante de la politique de développement de la lecture publique sur la commune et que par conséquent il y a donc lieu de passer à nouveau une convention pour "création, développement d'une bibliothèque option médiathèque" et une convention "création, développement d'une discothèque" avec le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte de passer ces 2 conventions avec le Conseil Général

Autorise M. le Maire à les signer.

- **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal

- qu'il y a lieu de fixer le prix des loyers pour les 2 nouveaux logements et que ceux-ci étant conventionnés le montant des loyers est plafonné 5.12 € le m² de surface utile. Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe donc le montant des loyers : 500 € mensuel pour le logement au-dessus de la bibliothèque et 275 € mensuel pour le logement au rez de chaussée.

- que l'Entreprise DEBORDE titulaire du marché « carrelage » pour la réhabilitation du bâtiment ne peut effectuer les travaux pour cause retraite et qu'il a fallu relancer une consultation auprès des entreprises ayant répondu au marché la première fois. La remise des plis a été fixée au mardi 28 avril prochain à 12 heures.

- qu'il faut fixer le tarif des concessions pour les cavurnes. Le Conseil après en avoir délibéré, fixe les prix suivants : concession 15 ans 300 € -concession trente ans 450 €.

M. BACHELET Sylvain demande que la commune étudie pour le prochain budget la réfection de la Place de la Tonne, ces travaux ayant déjà été budgétés et non réalisés. M. le Maire charge les conseillers résidant à proximité de celle-ci de faire établir un projet.

Mme SEGUIN Béatrice, membre de la commission environnement de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise informe le Conseil que le composteur sera installé le 20 avril prochain à proximité de la salle communale.

M. MAINTENON Pierre fait le point sur l'organisation du marché gourmand prévu le 14 mai prochain.

M. GAVIGNET Emmanuel fait part au Conseil qu'il vient d'assister à une réunion organisée par l'Association des Maires dont l'ordre du jour était « les Nouvelles Activités Scolaires ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 30.

